**Proposition de contrat de fruits de V. Clavel (Popopopomme)**

*Contrat à 60 euros*

2 kg de cerise à 8 euros *en juin 2022*

20 kg de pomme à 1.5 euros *en octobre 2021*

4 pots de compotes (600g à 2,75 le pot) *hiver 2021-2022*

1 jus de pomme (3 euros le litre) *hiver 2021-2022*

*Contrat à 90 euros :*

2kg de cerise à 8 euros le kg *en juin 2022*

30 kg de pomme à 1.5 euros à venir ramasser *en octobre 2021*

4 pots compotes de pomme (600g à 2,75 le pot) *hiver 2021-2022*

6 jus de pomme (3 euros le litre) *hiver 2021-2022*

*Contrat à 140 euros*

4 kg de cerise à 5 euros le kg *en juin 2022*

40 kg de pomme à 1.5 euros le kg à venir ramasser *en octobre 2021*

12 pots compotes de pomme (600g à 2,75 le pot) *hiver 2021-2022*

9 jus de pomme à 3 euros le litre *hiver 2021-2022*

Voir contrat non finalisé ci-dessous

CONTRAT D’ENGAGEMENT SOLIDAIRE N°\_\_\_\_\_\_

**PANIERS** **DE FRUITS à l’AMAP de Chamalières**

|  |  |
| --- | --- |
| Le présent contrat est signé entre : |  |
| **Madame, Monsieur** | **/** |
| adhérent à l’AMAP et demeurant::……………………………………………………………………………................................ |  |
| ci-après dénommé le consom’acteur |  |
| d’une part, et |  |
| **Monsieur** Vincent CLAVEL |  |
| Producteur de Fruits: Popopopomme… | **/** |
| Résidant rue de la Pède 63320 Saint Floret d’autre part. |  |

**Article 1 : L’objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

-Soutenir l'exploitation agricole de Monsieur CLAVEL

-Fournir au consom’acteur des paniers de fruits de saison et de qualité.

Le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des Amap.

**Article 2 : Engagement du Producteur**

Le Producteur s’engage à fournir au consom’acteur des produits de qualité en termes gustatifs et sanitaires et issus d’une exploitation respectueuse de la nature et de l’environnement.

Il s’engage à livrer des paniers de fruits aux  périodes prévues pendant la durée du contrat

(cf article 4).

La  livraison  s’effectue à  l’ AMAP

Le producteur s’engage à être présent au moment des livraisons, à être transparent et disponible pour discuter avec les consom’acteurs de la vie de la ferme.

**Article 3 : Engagement du consom’acteur**

- Il s’engage à récupérer ses paniers aux moments de leurs livraisons.

- Il s’engage à payer, par avance, l’ensemble des paniers de la saison.

Le consom’acteur accepte les risques liés aux aléas de la production.

**Article 4 : Durée du contrat**

Le contrat court du 14/06/2021 au 14/06/2022 correspondant  à 4 livraisons et 1 cueillette directe sur l’exploitation.

**Article 5 : Contenu et prix du panier**

Le panier contient des fruits de saison. (voir annexe descriptif des paniers)

**5.1. Choix du panier**

Le consom’acteur s’engage :

* Soit pour un grand panier dont le contenu représente une valeur d’environ 140 €
* Soit pour un panier duo dont le contenu représente une valeur d’environ 90 €
* Soit pour un panier solo dont le contenu représente une valeur d’environ 70 €

La valeur du panier est une moyenne annuelle. Il peut y avoir une variation en fonction des saisons.

***Cochez la case correspondant à votre choix*** *:*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Type de panier** | **Prix du panier** |
|  |  | **TTC** |
| χ | Panier « solo » | 60 € |
|  | Panier « duo » | 90 € |
| χ | Panier « famille » | 140€ |
| \* NOMBRE DE LIVRAISONS | | 4+1 cueillette |
| = COUT TOTAL du CONTRAT | | ……. € |

**5.2. Modalités de paiement**

Le consom’acteur choisit d’émettre :

* Soit un chèque correspondant au prix cumulé de l’ensemble des paniers / demi-paniers de la saison, qui lui sont destinés
* Soit d’émettre plusieurs chèques qui seront encaissés selon les dates indiquées,

*à l’ordre suivant :Popopopomme……… ……  chèques sont édités*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Chèques** | **Montant du chèque** | **Date d’encaissement** |
| 1er | ….. € | …. / …. / …. |
| 2ème | ….. € | …. / …. / …. |
| 3ème | ….. € | …. / …. / …. |
| Plus si besoin |  |  |

**Article 6. Absences**

**6.1 Absences imprévues**

L’absence est considérée comme imprévue dès lors que l’Amapien n’a pas signalé son absence

1 jours avant la livraison. Le panier est alors considéré comme “perdu” et non remboursable.

**6.2 Options : Absences prévues**

Il est possible de déterminer un nombre de livraisons en début de période, et de caler les dates de vacances en cours d’année, en avertissant les amapiens ou producteur au minimum15 jours en avance.

**Article 7 : Rupture anticipée du contrat**

En cas de non-respect des termes du contrat d’engagement par l’une ou l’autre des parties, le présent contrat pourra être rompu après un préavis de 1 semaine.

Le producteur s’engage à livrer les paniers dûs durant la période de préavis. Par ailleurs, les sommes correspondant à la période ultérieure au préavis sont restituées au consom’acteur.

**Option :** Cas de force majeure

Le contrat ne peut être résilié par l’adhérent qu’en cas de force majeure avérée (déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale). Il ne peut être résilié par le producteur qu’en cas de force majeure avérée (perte de l’exploitation, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production, ...)

Si la rupture intervient du fait du consom’acteur, il pourra proposer à un adhérent de son choix de lui succéder au présent contrat dans ses droits et obligations, avec l’accord du producteur et en avisant le CA de l’AMAP..

Si le consom’acteur ne peut proposer de successeur, les sommes versées correspondant à la période de préavis restent acquises au producteur. Les sommes correspondant à la période ultérieure au préavis sont restituées au consom’acteur.

En cas de force majeure par l’une ou l’autre des parties, le présent contrat pourra être rompu après un préavis de 1 semaine.

Le producteur s’engage à livrer les paniers dûs durant la période de préavis. Par ailleurs, les sommes correspondant à la période ultérieure au préavis sont restituées au consom’acteur.

Fait à ……………………………. en 2 exemplaires le …. / …. / ….

Le Consomm’acteur : Le producteur :

Nom Prénom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Nom Prénom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signatures

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_